



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

**Agglomération
Rivelac**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les partenaires de l'agglomération Rivelac posent les fondements d'une nouvelle gouvernance intercantonale

Les cantons de Fribourg et de Vaud ainsi que les communes de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac ont adopté une convention en vue de la mise en place prochaine d'une gouvernance intercantonale à même de relever les défis des projets d'agglomération des générations à venir. Cette convention souligne la volonté partagée des partenaires de mettre en place une structure de droit public pérenne afin de gérer, de manière concertée et coordonnée, les grandes questions d'aménagement du territoire (projet d'agglomération de cinquième génération, stratégie régionale de gestion des zones d'activités).

Les cantons de Fribourg et de Vaud ainsi que les communes de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac ont adopté, ce lundi 11 novembre 2019 à Vevey, une convention de collaboration et ainsi posé les fondements de la future agglomération Rivelac. Composée des communes de Blonay, Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Jongny, Saint-Légier-La Chiésaz, Montreux, Noville, Rennaz, Roche, La Tour-de-Peilz, Villeneuve, Vevey et Veytaux dans le canton de Vaud, et d'Attalens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Granges et Remaufens dans le canton de Fribourg, l'agglomération Rivelac est forte de plus de 100'000 habitantes et habitants et se place ainsi au troisième rang des agglomérations romandes.

La convention adoptée lundi soir, à l'Hôtel de Ville de Vevey, permet d'assurer le fonctionnement d'une structure provisoire, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle gouvernance appropriée de l'agglomération. Cette nouvelle structure devrait prendre la forme d'une association de communes ou d'une agglomération dotée de la personnalité juridique selon la loi vaudoise sur les communes et se charger de coordonner le développement de son territoire en matière d'urbanisme, de mobilité et de préservation du paysage et de l'environnement. Pour mener à bien ce projet et lancer les premiers travaux, un-e chef-fe de projet sera engagé-e dans les meilleurs délais.

Dirigée par un comité de pilotage composé de représentant-e-s communaux et cantonaux, la structure provisoire devra s'atteler à deux projets ambitieux, menés en

parallèle: celui de la mise en place de la gouvernance de la future agglomération et celui de l'élaboration des planifications directrices régionales, à savoir la gestion régionale des zones d'activités et le plan directeur intercommunal pour les communes vaudoises situées dans un périmètre compact d'agglomération. Cette structure assurera également la coordination avec le plan directeur régional de la Veveyse en cours d'établissement.

La future agglomération devra, dans une phase ultérieure, tirer parti des synergies dégagées par les planifications directrices régionales et se lancer dans l'élaboration, puis la validation d'un projet d'agglomération de cinquième génération, dont le dépôt est prévu pour 2025. Cela en vue d'obtenir des subventions fédérales pour des mesures d'infrastructure de transport bénéficiant à l'ensemble de ses habitants et usagers

La conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement, se félicite de l'adoption de cette convention: « Rivelac travaille à la bonne échelle pour relever les défis d'un développement territorial concerté et le canton de Vaud apportera son expérience des collaborations intercantionales pour assurer le succès de l'agglomération ». Le conseiller d'Etat fribourgeois Didier Castella, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, délégué par le gouvernement fribourgeois pour cette première phase, et le président du COPIL Rivelac, Dominique Martin, se réjouissent de leur côté de ce nouveau départ et mettront tout en œuvre pour l'adoption prochaine des statuts de la troisième agglomération de Suisse romande.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat

Canton de Fribourg, Didier Castella, conseiller d'Etat, Directeur des institutions de l'agriculture et des forêts

Dominique Martin, Président du comité de pilotage de l'agglomération Rivelac

TÉLÉCHARGEMENTS